

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	4 mai 2023
Numéro	23.364	Heure	11h00

Auteur-e(-s) : Sarah Blum

Titre : Éducation numérique et conditions de travail

Contenu :

Dans son rapport en réponse à la recommandation 22.205 sur la stratégie numérique, le Conseil d'État indique que la profusion d'ordinateurs (classes BYOD et distribution de portables aux enseignant-e-s) améliore les conditions de travail du corps enseignant. Or, les portables sont moins ergonomiques, les élèves des classes BYOD moins concentré-e-s, les enseignant-e-s devront emporter leur portable partout, etc.

Le Conseil d'État peut-il nous expliquer de quelle façon les conditions de travail et les apprentissages seront améliorés ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Sarah Blum

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Julien Gressot	Aurélie Gressot	